

Une réforme des retraites peut-elle créer un véritable régime « universel » ?

DIVIDUEL

Amirand
du comité
Ambroise Croizat

ident de la République
on du régime général
Croizat, ministre du
la loi du 22 mai 1946
é sociale à l'ensemble
septembre 1946, dont
l'application.

en d'universel pour
la retraite à points,
avail et de la Sécurité
e sur les meilleures
t aux 10 meilleures
3 aux 25 meilleures
Le système était à
ns définies. Avec la
e l'individuel et non
attrapage est certes
lai attribuerait une
ès hypothétiques.

ucune garantie. L'âge
ouvelle norme rem-
a retraite. En fait, le
et définirait l'âge de
de la situation de la
lle aurait de plus en
du fait que le système
2 % et à une dépense
age du PIB défini par
cent des millions de
s les décennies pro-
iendrait à la carte et
plus serait instaurées
ou des particularités
c.

Celle-ci avait disparu
iale en 1945 ; elle re-
t réforme des retraites
u d'épargne retraite.
son compte, ce qui
orte de régimes par-
ntraire avec le refrain
gimes voués aux gé-
ns ses interventions.
on peut se rendre
ement est de rabaisser
publique, les régimes
ndépendants.

voulait, avec la géné-
rançais, rejoindre les
cron nous propose le
us reviendrions alors

RAPPEL DES FAITS

En dépit de l'objectif
faussement affiché d'une
universalité redistributrice,
le texte de loi paraît bien
éloigné de cette promesse.



à des systèmes les plus inégalitaires et les plus individuels
entre les Français, et les bas salaires ou revenus devraient
se contenter d'une retraite minimale, comme cela existe
aujourd'hui dans les pays anglo-saxons ou en Allemagne.
L'universalisation à la Macron est une arnaque. ●

UNE ERREUR



Institut molinari

Cécile Philippe
Économiste, Institut
économique Molinari

La création d'un régime universel des retraites en France
est partie du postulat qu'on avait de quoi verser des
retraites décentes à l'ensemble de la population. Il s'agis-
sait d'harmoniser les régimes existants, avec un système
unique pour tous, fonctionnant sur la base du point.
Cette réforme devient un facteur de divisions au moment
où l'on réalise que l'équation financière est loin d'être
résolue. Les Français se retrouvent face à un projet ir-
réaliste, qu'ils ont raison de trouver illégitime.

Ce projet pose problème car il n'existe pas au sein de la
population française de consensus autour de la baisse
du niveau des retraites. Or c'est inéluctable compte tenu
du déclin démographique. Le système par répartition,
qui représente 98 % des retraites, ne peut pas générer
des revenus supérieurs à ce que le travail est capable de
produire. Avec un actif pour financer 0,74 retraité, soit
trois fois moins qu'en 1960, nous sommes dans une
impasse. Entre l'impossibilité d'augmenter les cotisa-
tions, sous peine de créer davantage de chômage, et
l'impopularité du recul de l'âge de la retraite, le gou-
vernement s'est placé face à une équation impossible à
résoudre. Par ailleurs, en jouant l'idée de l'universalisme
abstrait contre des particularités nécessaires et incon-
tournables (pénibilité, fruit de négociations), les dis-
cussions autour du projet ont fait réapparaître des
différences, dissonantes avec le projet initial.

Faute d'avoir analysé finement le système de retraite
actuel et ses insuffisances, le gouvernement passe à côté
d'une réforme positive, susceptible de générer des flux
financiers suffisants pour améliorer les retraites, dans
le respect des différences des uns et des autres. La grande

oubliée de la réforme, c'est la capitalisation, qui nous
manque depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous avons
calculé que le manque à gagner pour la France est de
l'ordre 2,6 points de PIB par an par rapport à la moyenne
de l'OCDE. Cela représente 61 milliards d'euros par an,
soit 19 % des retraites distribuées ou 3750 euros par
retraité chaque année.

Cet élément - ignoré dans le débat actuel - était pourtant
discuté dans ces pages sous la plume de son cofondateur
Jean Jaurès. En 1910, l'unificateur du mouvement so-
cialiste constatait que « s'est développée en France une
tendance marquée vers la capitalisation qui d'ailleurs en
soi est parfaitement acceptable et peut même, bien maniée
par un prolétariat organisé et clairvoyant, servir très
substantiellement la classe ouvrière ». Cent ans plus tard,
la capitalisation subsiste dans le public comme dans le
privé (Banque de France, ERAFP, pharmaciens...) et
permet de distribuer des retraites décentes à des milliers
de personnes. Le régime universel prévoit de supprimer
ces régimes, en dépit de leur efficacité, au lieu de les
ouvrir au plus grand nombre.

Résolument militant, Jean Jaurès soulignait l'importance
de la capitalisation pour tous. Aujourd'hui, elle reste le
seul moyen de faire une réforme solide et vertueuse. Elle
permettrait de faire des promesses susceptibles d'être
honorées. Le gouvernement aurait tout intérêt à aban-
donner son approche universaliste réductrice au profit
d'un projet introduisant une dose de capitalisation
collective, sans sacrifier les différences sur l'autel de
l'homogénéisation. L'unification à tambour battant n'est
pas facteur de lien social et de confiance. Pire, elle est
désastreuse pour le vivre-ensemble. ●

LE MIRAGE



Joël Luminet

Catherine Mills
Directrice d'Économie
et politique, maîtresse
de conférences émérite

Le gouvernement proclame qu'il veut mettre en œuvre
un système de retraite universel, mais nous avons déjà
un système de retraite universel, créé en 1945, qui s'est
étendu avec l'instauration du minimum vieillesse en
1956, la mise en place de différents régimes pour les
non-salariés. Un système universel, cela signifie que
chacun est assuré de recevoir une pension à l'âge de la
retraite. Ce que le gouvernement veut, c'est un régime
unique de base a minima. Il confond universel et unique.
Certes, on doit travailler à des convergences vers le
haut, par exemple sur les avantages familiaux ou sur
la pénibilité, concernant le public et le privé. Mais, sous
couvert d'unification et de simplification, le pouvoir
organise une convergence vers le bas, alors qu'il mul-
tiplie des régimes différents, notamment par âge, en
faisant le choix de sacrifier la jeunesse. En fait, personne